

## **Desjardins Société de placement annonce des propositions de changements à l'égard du Portefeuille SociéTerre Croissance et du Fonds Desjardins Équilibré Québec**

**Montréal, le 26 novembre 2018** – Desjardins Société de placement inc., le gestionnaire des Fonds Desjardins, a annoncé aujourd'hui des changements à l'égard du Portefeuille SociéTerre Croissance (le « Portefeuille ») et du Fonds Desjardins Équilibré Québec (le « Fonds »). Ces changements sont décrits en détail ci-dessous.

### **Proposition de changement à l'objectif de placement du Portefeuille SociéTerre Croissance**

Le gestionnaire, annonce qu'il demandera l'approbation des porteurs de parts du Portefeuille relativement à des changements qu'il propose d'apporter à son objectif de placement.

Il est proposé que l'objectif de placement du Portefeuille soit modifié pour se lire comme suit :

- Le Portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Son objectif est de procurer à la fois du revenu et une croissance du capital à long terme. Le portefeuille investit dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et de sociétés étrangères et/ou dans des parts d'organismes de placement collectif qui investissent principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés canadiennes et étrangères. Le Portefeuille a recours à une approche d'investissement responsable telle qu'elle est décrite à la rubrique « Investissement responsable » qui se trouve à la première partie du prospectus simplifié (Partie A).

Les changements proposés à l'objectif de placement du Portefeuille ont pour but d'augmenter la diversification géographique du portefeuille de placements du fonds. Le nouvel objectif de placement permettra d'augmenter l'exposition aux titres étrangers à plus de 50% du portefeuille. Il est à noter que le changement proposé ne modifiera pas les pondérations cibles du portefeuille entre les titres de revenu fixe et les titres de croissance, soit 40% et 60% respectivement.

Il est prévu que l'assemblée de porteurs de parts pour approuver ces changements se tienne le 23 janvier 2018. S'ils sont approuvés, les changements à l'objectif de placement du Fonds seront effectués en février 2019.

### **Proposition de changement aux stratégies de placement du Fonds Desjardins Équilibré Québec**

Le gestionnaire a approuvé des changements aux stratégies de placement du Fonds afin de prévoir la possibilité d'investir jusqu'à 10% du portefeuille de titres à revenu fixe dans des titres dont la notation est inférieure ou égale à BB, selon les notations de crédit établies par l'agence de notation DBRS, ou une notation de crédit équivalente par une autre agence de notation désignée.

Toutefois, l'objectif fondamental du Fonds demeure inchangé.

Les changements aux stratégies de placement du Fonds seront effectués en décembre 2018.

Ces changements seront apportés sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires. Le gestionnaire se réserve le droit de reporter à une date ultérieure la mise en œuvre des changements annoncés, ou de l'un ou plusieurs d'entre eux, ou de ne pas effectuer ces changements.

### **À propos du Mouvement Desjardins**

Le [Mouvement Desjardins](#) est le premier groupe financier coopératif au Canada et le cinquième au monde, avec un actif de 282,1 milliards de dollars. Il figure parmi les Employeurs de choix au Canada selon le palmarès établi par Aon Hewitt. Pour répondre aux besoins diversifiés de ses membres et clients, particuliers comme entreprises, sa gamme complète de produits et de services est offerte par son vaste réseau de points de service, ses plateformes virtuelles et ses filiales présentes à l'échelle canadienne. Considéré comme l'institution bancaire la plus solide en Amérique du Nord par l'agence d'information financière *Bloomberg*, Desjardins affiche des ratios de capital et des [cotes de crédit](#) parmi les meilleurs de l'industrie.

*Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits.*

### **Renseignements (à l'intention des journalistes uniquement) :**

Jacques Bouchard

Relations publiques, Mouvement Desjardins

514 281-0844 ou 1 866-866-7000, poste 5557940

[media@desjardins.com](mailto:media@desjardins.com)